

La première Caisse ecclésiastique du clergé canadien

INTRODUCTION

Les revenus du clergé fluctuent selon les époques et sont toujours tributaires de la situation sociale. Le passage du régime français au régime britannique, la diminution du nombre des prêtres, les hauts et les bas des récoltes dont dépendaient les dîmes, les montants d'argent versés en honoraires de messes, les tarifs de certains actes sacramentels ou pastoraux tels que les mariages ou les funérailles, autant de facteurs qui ont eu de l'influence sur les moyens de subsistance des prêtres séculiers à la fin du 19^e siècle.

Si dans l'ensemble les prêtres pouvaient ainsi réussir à vivre, en général au même diapason que leurs paroissiens, ils se trouvaient cependant à l'occasion dans le besoin, en particulier lors d'une maladie ou encore au moment de la retraite.

Il est par ailleurs important de constater jusqu'à quel point des membres du clergé étaient sensibles à la possibilité de partager une partie de leur avoir en vue de s'entraider et même de rendre service ensemble à telle personne ou à tel groupe de personnes. L'histoire de la première Caisse ecclésiastique se comprend dans ce sens et dans cet esprit.

I — FONDATION ET PARTICIPATION

1. Consultations

En 1793, le curé de Longueuil, M^{re} Pierre Denaut, récemment choisi comme évêque coadjuteur du diocèse de Québec, s'entretint avec ses confrères de la rive sud de Montréal sur un projet de Caisse ecclésiastique. L'idée fut accueillie avec chaleur, et les curés présents montrèrent les dispositions les plus favorables. M^{re} Denaut se chargea de mener ce projet à terme. Il ne doutait pas de l'empressement que les prêtres mettraient à participer à une telle entraide mutuelle ; le clergé en tirerait aussi un grand honneur,